



Divorce et changement du mode de garde d'un enfant

Par **grossi**, le **24/04/2008** à **09:46**

Mon fils, 10 ans, part vivre chez son papa en septembre. C'est son souhait, son père et moi sommes d'accord.
Comment élaborer les conditions de garde et tout ce qui s'en suit (vacances, pension,...) sans passer par un juge (arrangement à l'amiable?)
Cela est-il possible et quelles peuvent en être les conséquences?
Merci de votre réponse

Par **JEANC**, le **24/04/2008** à **15:18**

Bonjour,
Vous pouvez toujours vous arranger à l'amiable...c'est sûrement la meilleure solution..mais elle ne vous offre aucune garantie si dorénavant un conflit devait surgir...
Le plus prudent à mon sens reste à faire homologuer de manière officielle (donc par devant un JAF) votre accord (vacances , pension...). Ainsi vous serez tous les 3 protégés en cas de problème ultérieur...car on ne sait jamais ce que la vie réserve !
Cordialement